



**HAL**  
open science

**Vers une mise en politique des jardins collectifs urbains.  
Approche comparée de deux trajectoires municipales à  
Montpellier et à Lisbonne**

Guilhem Mousselin, Pascale Scheromm

► **To cite this version:**

Guilhem Mousselin, Pascale Scheromm. Vers une mise en politique des jardins collectifs urbains. Approche comparée de deux trajectoires municipales à Montpellier et à Lisbonne. *Articulo - Journal of Urban Research*, 2015, La fabrique des espaces ouverts, Special issue 6, non paginé. 10.4000/articulo.2685 . halshs-01381223

**HAL Id: halshs-01381223**

**<https://shs.hal.science/halshs-01381223v1>**

Submitted on 21 Nov 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

## Vers une mise en politique des jardins collectifs urbains. Approche comparée de deux trajectoires municipales à Montpellier et à Lisbonne

*Towards political development of urban community gardens. Comparative approach of two municipal trajectories in Montpellier and Lisbon*

Guilhem Mousselin et Pascale Scheromm

---

**Édition électronique**URL : <http://articulo.revues.org/2685>

DOI : 10.4000/articulo.2685

ISSN : 1661-4941

**Éditeur**Articulo - Revue de sciences humaines  
asbl**Édition imprimée**

Date de publication : 15 mai 2015

Ce document vous est offert par Institut de  
l'information scientifique et technique

**Référence électronique**

Guilhem Mousselin and Pascale Scheromm, « Vers une mise en politique des jardins collectifs urbains. Approche comparée de deux trajectoires municipales à Montpellier et à Lisbonne », *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], Special issue 6 | 2015, Online since 15 May 2015, connection on 16 October 2016. URL : <http://articulo.revues.org/2685> ; DOI : 10.4000/articulo.2685

---

Ce document a été généré automatiquement le 16 octobre 2016.

Creative Commons 3.0 – by-nc-nd, except for those images whose rights are reserved.

---

# *Vers une mise en politique des jardins collectifs urbains. Approche comparée de deux trajectoires municipales à Montpellier et à Lisbonne*

*Towards political development of urban community gardens. Comparative approach of two municipal trajectories in Montpellier and Lisbon*

**Guilhem Mousselin et Pascale Scheromm**

---

## **Introduction**

- 1 Consubstantielle à l'évolution des sociétés urbaines (Mundler et al. 2014), l'agriculture a toujours existé dans les villes (Steel 2009). Si l'urbanisation a progressivement repoussé toujours plus loin les limites physiques et mentales de la ville, des activités culturelles intra-urbaines se sont maintenues dans les interstices du tissu urbain. Cependant les univers agricole et urbain sont progressivement entrés en rupture, une rupture à la fois sociale, écologique et humaine (Mc Clintock 2010), qui a marqué profondément l'espace et l'organisation de l'action publique. Associant des formes relictuelles d'activités agricoles passées à des formes (re)naissantes, l'agriculture (intra)urbaine commence aujourd'hui à se (re)développer dans les pays du Nord, sous des formes très diverses selon les pays, les régions ou les villes. Cette agriculture se caractérise par sa multifonctionnalité (Duchemin et al. 2010, Soulard et Aubry 2011, Duchemin 2013, Mourão et Brito 2013). Elle est plurielle, tout comme les enjeux contemporains auxquels elle doit répondre : sociaux (insertion sociale, mixité) ; environnementaux (structuration écologique de l'espace, protection de la biodiversité, valorisation du cadre de vie) ; économiques (création de ressources, lutte contre la pauvreté) ; alimentaires (sécurisation alimentaire) ; sanitaires (alimentation de qualité), éducatifs (sensibilisation, formation) ; récréatifs (contact avec la nature) : etc. Rassemblant deux mots évoquant une opposition, du moins une tension,

la locution agriculture urbaine fait l'objet de nombreux débats (Duchemin, 2012). Ses définitions, analysées, travaillées et affinées par différents auteurs (Moustier et Fall 2004 cité par Soulard 2014, Nahmías et Le Caro 2012, Mundler et al. 2014, etc.), mettent en évidence une réalité complexe revêtant une pluralité de formes et de configurations socio-spatiales. Cette grande diversité des agricultures urbaines est illustrée par de nombreuses études de cas à travers le monde. Dans les pays du Nord, les jardins collectifs urbains en sont une des formes les plus étudiées au sein du bâti dense.

- 2 Ces petites poches de culture jardinière, définies sous le terme de *jardins collectifs urbains* en France et *hortas urbanas* au Portugal, font l'objet d'une attention croissante tant auprès des scientifiques que des acteurs publics. Jusqu'à ces deux dernières décennies, ils ont été considérés avec un intérêt tout relatif dans l'organisation sociale et spatiale des villes. Aujourd'hui, les médias et les travaux scientifiques relayent et mettent en exergue leur rôle dans la durabilité des villes. Leur (ré) introduction dans la ville commence à être réfléchi à l'échelle municipale (Mansfield et Mendes 2012 ; Ernwein 2014, Hardman et Larkham 2014, Scheromm et al. 2014, Vitiello et Wolf-Powers 2014, Huang et Drescher 2015). Ce phénomène se déploie à la fois dans les grandes métropoles et dans les villes périphériques, qui se dotent de projets de jardins pour répondre à la demande de leurs habitants. Il apparaît néanmoins que le sujet de l'intégration des jardins dans les politiques publiques et les agendas municipaux est encore peu renseigné dans la littérature scientifique.
- 3 Dans cet article, nous proposons d'analyser la place que tiennent les jardins urbains dans les politiques municipales de deux métropoles de taille voisine, Montpellier en France et Lisbonne au Portugal. La comparaison de ces deux villes est intéressante, car elles sont le siège depuis quelques années de l'apparition de diverses formes de jardins collectifs motivée par la demande des citoyens, dans des contextes où la crise socio-économique s'exprime de manière sensiblement différente. Nous avons choisi d'aborder l'essor des jardins urbains sous un angle diachronique, afin de comprendre les logiques qui ont conduit, dans les deux villes, à la mise en place d'un dispositif municipal autour de la question jardinière. Pour cela, nous avons tout d'abord réalisé un inventaire des jardins collectifs existant dans ces deux villes et ébauché une typologie comparative de ces objets. Nous avons ensuite analysé comment les jardins sont pris en compte par les politiques urbaines et quels enjeux se jouent autour de leur intégration dans la ville.
- 4 Cette étude est menée dans le cadre du programme de recherche ANR DAUME « Durabilité des agricultures urbaines en Méditerranée », qui a pour but d'analyser les relations villes-agricultures et l'adaptation des activités agricoles à la proximité urbaine.

## Définitions et méthodologie de la recherche

- 5 Les jardins collectifs urbains font l'objet de typologies en France comme au Portugal. Après un bref rappel de ces dernières, qui nous ont permis d'identifier les jardins sur le terrain, nous présenterons la démarche de recherche que nous avons adopté pour répondre à notre question : comment et pour quelles raisons les municipalités montpelliéraine et lisboète ont-elles développé un programme de jardins collectifs ou favorisé leur développement ?

## Une typologie de jardins collectifs urbains propre à chaque ville

- 6 En France, les jardins collectifs sont divisés dans le cadre de dispositions nationales en deux grands sous-ensembles, les jardins familiaux et les jardins partagés. Les jardins familiaux sont définis par le Code Rural comme « *des terrains divisés en parcelles, lesquels sont affectés à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leur propre besoin et ceux de leur famille* » (article L 561-1). La vente et la production issue de ces jardins ne sont pas autorisées. Héritage de la révolution industrielle, les jardins familiaux existent depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle dans les villes du Nord de la France (Cabedoce et Pearson 1996, Dubost 1997). Il n'en est pas de même dans les villes du Sud, où leur apparition est plus récente (Consalès 2004). Ces jardins se caractérisent par leurs fonctions à la fois alimentaires et sociales (Consalès 2004, Dubost 1997). Les jardins partagés sont eux d'origine plus récente et sont définis selon la proposition de loi du 4 juillet 2007 comme des jardins conçus, cultivés collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village et « ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives ». Issus des *community gardens* américains, les jardins partagés se sont répandus en France à partir des années 1970 (Pashchenko et Consalès 2011, Scheromm 2013).
- 7 L'activité jardinière au Portugal ne bénéficie pas d'un encadrement au niveau national. Il convient de se rapprocher des municipalités pour analyser les principaux types de jardins pouvant exister dans une ville. À Lisbonne, cette activité, également qualifiée d'horticulture urbaine, est encadrée au niveau municipal autour de deux sous-ensembles, les *jardins dispersés* (*hortas dispersas*) et les *jardins planifiés* (*hortas municipais*). Les *jardins dispersés* regroupent toutes les manifestations horticoles informelles et clandestines, donc non planifiées. Il est possible de les retrouver n'importe où dans la ville. Ces jardins ne sont inclus dans aucun projet, et ne bénéficie d'aucune forme de réglementation. À l'opposé, les jardins planifiés désignent les jardins qui ont été programmés dans le cadre d'un projet municipal. Ils sont définis par la réglementation municipale comme un ensemble de « parcelles de culture, en milieu urbain, sujettes à des techniques de production, non mécaniques et destinées à la production agricole, de récréation, de loisir et/ou pour l'apprentissage des pratiques inhérentes à l'agriculture biologique ».

## Matériel et méthodes

- 8 Pour mener à bien la comparaison, notre démarche de recherche s'est effectuée en deux étapes. Dans un premier temps, nous avons réalisé un travail de terrain afin de repérer les jardins de Montpellier (Scheromm 2011) et de Lisbonne (Mousselin 2014) et d'en effectuer un recensement. Les principaux documents de planification (urbanisme et autres documents sectoriels), ainsi que des documents d'orientation stratégique de la politique municipale lisboète (Agenda 21, stratégies de développement territorial) ont ensuite été analysés pour y rechercher les enjeux énoncés autour des jardins collectifs. Afin de compléter cette analyse documentaire, des entretiens approfondis ont été menés auprès d'acteurs institutionnels et d'organisations non gouvernementales. Des jardiniers ont également été enquêtés afin d'affiner notre compréhension de leurs motivations. Il convient de préciser que les données relatives aux populations qui fréquentent les jardins n'ont pu être obtenues auprès des municipalités. Dans un second temps, nous avons retracé les trajectoires de développement des jardins montpelliérains et lisboètes en

utilisant la méthode des *chroniques de dispositifs* (Paoli et Soulard 2003). Cette méthode permet d'élaborer le récit de l'évolution d'un dispositif par la « définition des variables de la description chronologique des faits » (Souillard 2014). L'identification des principaux acteurs et des actions qu'ils ont mises en place permet de mettre en évidence la logique d'enchaînement des différentes séquences de l'histoire du dispositif étudié. Les informations collectées ont été réunies dans un schéma synoptique pour chacune des villes, permettant de repérer les grandes étapes de la construction des dispositifs de jardins et les moments-clés qui les caractérisent. Ces chroniques de la mise en politique des jardins collectifs urbains à Montpellier et à Lisbonne ont ensuite été comparées et analysées.

## Les jardins collectifs urbains dans la ville : des espaces et des acteurs

- 9 Les jardins observés sur les deux terrains étudiés relèvent des catégories définies ci-dessus. Ils mobilisent des acteurs de nature diverses, tant à Lisbonne qu'à Montpellier.

### Les jardins montpelliérains

- 10 Trente jardins collectifs ont été identifiés dans la ville de Montpellier. Les jardins collectifs les plus anciens sont des jardins familiaux datant des années 1970. Ils ont été mis en place par des entreprises, comme la SCNF et EDF, et par une association de jardinage, les *Jardiniers de l'Hérault*. Ils sont gérés par des associations locales (*Jardin des jardiniers de l'Hérault*) ou nationales (jardin de la SNCF géré par l'association nationale *Jardinot*), ou par des comités d'entreprise (jardins EDF). Trois jardins familiaux ont été créés récemment par la municipalité, dont le premier en 2004. Ces jardins, qu'ils soient les plus anciens ou les plus récents, répondent au même modèle d'organisation spatiale (figure 1). Ils se présentent comme des ensembles de 40 à 60 parcelles juxtaposées d'environ 100 m<sup>2</sup>, séparées par des allées. Chacune des parcelles est individuelle, clôturée, louée au jardinier par l'intermédiaire de l'instance gestionnaire. Dans la plupart des cas, la parcelle est équipée d'un cabanon où les jardiniers peuvent ranger leurs outils, les tables et les chaises amenées pour pouvoir profiter de l'espace de loisir que ces jardins représentent pour eux. Concernant la gestion de l'irrigation, un compteur d'eau est généralement associé à chacune des parcelles. À l'extrême sud de la ville, des jardins familiaux appartenant à des particuliers proposent un modèle sensiblement différent. Les parcelles se présentent comme de véritables espaces de villégiature. Bien clôturées, cultivées pour la plupart, certaines sont équipées de caravanes et de piscines gonflables et constituent des espaces de vie et d'habitat temporaire. D'après les propos d'un des propriétaires, elles ont été acquises par des particuliers dans les années 1980 lors de la vente d'un lot de terrains par une agence immobilière. Elles sont gérées par un syndic bénévole et relèvent du droit privé.
- 11 À côté de ces jardins familiaux, vingt-quatre jardins partagés ont été répertoriés. Ils sont situés dans différents quartiers de Montpellier, parfois à proximité directe du centre historique, en plein cœur du centre-ville. Le plus récent date de 2005. Trois de ces jardins sont des jardins d'étudiants mis en place dans l'enceinte de leurs établissements. Les vingt-et-un autres jardins partagés sont propriétés de la municipalité, à l'exception d'un jardin créé par une association d'insertion sociale et d'un jardin informel mis en place à

l'initiative de particuliers qui n'avaient pas réussi à obtenir de place dans les jardins familiaux gérés par la municipalité. Un ami viticulteur a mis à leur disposition une parcelle d'environ 150 m<sup>2</sup> qu'ils cultivent ensemble sur les conseils de l'agriculteur. Repéré par hasard lors d'une discussion avec une personne de connaissance, ce jardin laisse présager de l'existence d'autres jardins de ce type sur le périmètre urbain. À l'inverse des jardins familiaux, les jardins partagés sont constitués d'une parcelle unique de 200 à 400 m<sup>2</sup>, mais l'aménagement de cette parcelle varie selon les jardins. Toute la superficie de la parcelle peut être partagée entre les jardiniers, constituant alors un espace dont l'aménagement et la mise en culture font l'objet de décision commune. C'est le cas dans les jardins étudiants, le jardin partagé informel et certains jardins appartenant à la municipalité. Cependant, dans la plupart des jardins partagés municipaux, l'aménagement de la parcelle reflète le besoin des jardiniers d'individualiser l'espace : des micro-parcelles de 4 m<sup>2</sup> environ sont mises en place (figure 1) et strictement appropriées. Une parcelle partagée par l'ensemble des jardiniers subsiste cependant souvent, et sa mise en culture fait l'objet d'un consensus. Le jardin devient alors un hybride entre jardin familial et jardin partagé, dont l'aménagement semble davantage séduire les jardiniers que celui d'un espace totalement partagé. Des travaux ont en effet démontré que le fonctionnement d'un collectif de jardiniers pouvait s'avérer conflictuel (Kurtz 2001, Bouvier-Daclon et Sénécal 2001). La municipalité est attentive à cette problématique de conflit, qui semble assez forte dans un des jardins relevant de sa gestion et pourrait aboutir à la création d'un nouveau jardin pour séparer deux groupes de jardiniers antagonistes.

- 12 À Montpellier, la municipalité s'impose donc comme un acteur majeur de l'essor des jardins collectifs dans la ville. D'après ce premier aperçu, les citoyens eux-mêmes, constitués ou non en association, agissant parfois au sein de leur comité d'entreprise, semblent également moteurs de leur existence et de leur développement.

## Les jardins lisboètes

- 13 À Lisbonne, les jardins informels sont longtemps restés à l'écart des politiques urbaines, dans un esprit de laisser-faire de la part de la municipalité. Ils sont en général situés dans des zones périphériques ou dans le centre-ville, dans des quartiers pauvres, marqués par des dysfonctionnements socio-économiques forts. Dans ces jardins non planifiés, l'organisation de chaque parcelle est unique. Ces jardins peuvent former des ensembles rassemblant jusqu'à une centaine de parcelles. L'organisation spatiale du parcellaire est plutôt anarchique et l'espace occupé est serpenté par un réseau de chemins s'apparentant à un labyrinthe. Certains jardins sont dissimulés par des rideaux de végétation camouflant les activités horticoles, les rendant difficiles à trouver. Ils présentent une pluralité de formes particulièrement ingénieuses, s'adaptant aux contraintes des terrains sur lesquels ils se développent (fortes pentes, fonds de cuvettes, délaissés urbains, servitudes des corridors de transports, etc.). Ils ne bénéficient que très rarement d'un accès à l'eau. La taille des parcelles est relativement modeste, environ 50 à 100 m<sup>2</sup>, bien que certaines parcelles puissent être de taille plus importante. Elles sont clôturées et organisées autour de petits cabanons construits avec des matériaux de récupération, où sont entreposés les outils de travail et les récoltes, jouxtant les réserves d'eau et le reste du matériel. Les jardins dispersés sont généralement situés à proximité du domicile, mais il n'est pas rare que le cabanon devienne le refuge des jardiniers en situation de grande précarité. Ces derniers témoignent que le fruit des récoltes représente très souvent une

de leurs seules formes de revenus ou un important complément nourricier. Les jardiniers régissent seuls les conflits d'usage, les autorités n'intervenant que très ponctuellement. Certains propriétaires possédant des terrains à côté des jardins voient d'un très mauvais œil leur développement pouvant nuire notamment à celui de projets immobiliers. Des conflits liés à des intérêts divergents peuvent en découler, entraînant la destruction de jardins par les pouvoirs publics.

- 14 Les *jardins planifiés* s'apparentent aux jardins informels dans leurs formes spatiales, mais diffèrent de ces derniers en bénéficiant directement de l'aval politique et institutionnel lors de leur création. Ils sont rassemblés dans des parcs horticoles municipaux. Le parc désigne un « groupement de jardins urbains intégrés dans une unité homogène et délimitée. Il peut être constitué par des jardins sociaux et/ou des jardins de loisirs ». Ces deux types de jardins sont définis par la politique municipale selon des critères spécifiques (tableau 1).

Tableau 1 : Les deux types de jardins planifiés à Lisbonne

<b>Jardin social</b>	<b>Jardin de loisir</b>
« Jardin urbain d'usage individuel ou familial, avec une surface minimum de 100 m <sup>2</sup> et dont la finalité est la satisfaction d'une partie des nécessités alimentaires de l'utilisateur, servant, pour cette forme, de complément au revenu de sa famille ».	« Jardin urbain d'usage individuel ou familial, avec une surface minimum de 50 m <sup>2</sup> et dont la finalité est la contribution pour l'amélioration de la qualité de vie, fournissant à l'utilisateur une activité de loisir et un contact avec la nature ».

Source : Règlement des jardins municipaux

- 15 Ces deux grands types de jardins sont relativement proches dans leur organisation spatiale. Ils se différencient surtout par la surface de la parcelle, les jardins sociaux étant de taille plus importante, pour produire davantage dans un objectif de sécurisation alimentaire. Ces jardins prennent place dans les zones les plus démunies de la ville. Le jardin de loisir, quant à lui, est davantage destiné à l'amélioration du cadre de vie en offrant aux citoyens un contact avec la nature. La conception de chaque parc repose sur une organisation stricte du parcellaire ; plusieurs projets ont été dessinés par un architecte-paysagiste (Saavedra Cardoso 2011). Ils font l'objet d'un d'aménagement rigoureux rationalisant l'organisation des parcelles selon un quadrillage assez régulier. Toutes les parcelles sont équipées de manière homogène dans un souci d'intégration paysagère (figure 1), et découpées par un réseau de petits chemins qui arpentent le parc (Folgosa 2011). L'aménagement des parcs est conçue pour favoriser la multifonctionnalité des usages de l'espace. Ainsi, un parc inclut souvent des équipements favorisant les activités de détente (kiosque, buvette, jeux pour les enfants, équipements sportifs, mobiliers urbains, etc.), tout en offrant la possibilité aux citoyens de se promener dans les allées des parcs horticoles.
- 16 La municipalité est en lien avec plusieurs associations porteuses de projets de jardins pour lesquels elle peut mettre à disposition des terres et participer au financement. C'est notamment le cas pour le projet de parc porté par l'Association AVAAL inauguré en 2014, qui regroupe sur des terrains cédés par la ville 70 parcelles individuelles, un jardin partagé accessible aux personnes handicapées, un jardin pédagogique et une parcelle de 2 ha où il est prévu de développer d'autres activités agricoles (Cancela 2014). D'autres



projets se développent sous l'impulsion de groupements associatifs (collectifs d'habitants, associations sportives, etc.), et certains à l'initiative d'étudiants se lançant dans l'aventure jardinière. Des grandes entreprises, comme l'entreprise ferroviaire REFER, prêtent ou louent des terres à des jardiniers. D'autres sociétés participent directement au financement de projets horticoles sous la forme d'un mécénat ou par des investissements facilitant l'installation des jardins.

Figure 1 : Les différents types de jardins collectifs à Montpellier et à Lisbonne



Montpellier (en haut) : À gauche : Jardin familial de la Mosson, un des premiers jardins créé en 2004. À droite : Jardin partagé Méline Mercouri créé en 2006. Crédit photo : P. Scheromm, 2011. Lisbonne (en bas) : À gauche : Jardins dispersés de la Vallée de Chelas, le plus important regroupement de jardins informels de la ville. Au centre : Jardins sociaux de la Quinta da Granja, premier parc municipal créé en 2011. À droite : Jardins récréatifs du parc de Teilheiras créé en 2012. Crédit photo : G. Mousselin, 2013.

- 17 Des catégories similaires d'acteurs sont à l'origine de la création des jardins collectifs urbains de Montpellier et de Lisbonne (tableau 2). Si un certain nombre d'associations sont investies dans la question des jardins, la municipalité se révèle être un acteur prépondérant dans le développement de ces derniers. À Lisbonne, l'ampleur des jardins informels, non présents à Montpellier, alerte sur le besoin des citoyens en situation de précarité. Les jardiniers cultivent la terre pour des raisons de sécurité alimentaire. À Montpellier, l'essor des jardins partagés rend essentiellement compte de leurs aspirations de lien social et de besoin de cultiver la terre (Scheromm 2015).

Tableau 2 : Typologie comparée des jardins collectifs urbains à Montpellier et à Lisbonne

Acteurs impliqués dans la création des jardins	Montpellier	Lisbonne
Municipalité Services des Espaces Verts	Jardins familiaux Jardins partagés	Parcs horticoles sociaux et récréatifs
Associations	Jardin familial Jardin partagé d'insertion sociale	Jardins institutionnalisés Jardins informels
Entreprises	Jardins familiaux	Jardins institutionnalisés
Particuliers	Jardin partagé informel Jardins familiaux	Jardins institutionnalisés Grande majorité de jardins informels

Source : P. Scheromm, G. Mousselin

- 18 Après avoir dressé les principales caractéristiques des jardins collectifs à Montpellier et à Lisbonne, nous allons préciser comment ces deux villes les intègrent dans les politiques publiques municipales.

## Les jardins dans les politiques publiques municipales

- 19 L'étude des trajectoires des jardins collectifs à Montpellier et à Lisbonne a permis d'identifier des facteurs-clés expliquant leur mise en politique. La comparaison des chroniques de dispositifs fait apparaître des différences essentielles quant à la façon dont elle s'opère dans les deux villes.

### La chronique des jardins montpelliérains, des créations au coup par coup

- 20 Bien que quelques jardins familiaux associatifs et d'entreprise aient existé avant 2004, l'histoire de l'essor des jardins montpelliérains et l'implication de la municipalité dans celui-ci commence à cette date. Le dispositif des jardins montpelliérains est donc récent. Si l'agriculture marchande encore présente dans la ville apparaît dans son *Plan Local d'Urbanisme* (PLU) approuvé en 2006 (Scheromm et al. 2014), les jardins collectifs potagers n'y sont pas mentionnés, sans doute en raison de la concomitance de l'apparition des premiers jardins et de la réalisation du PLU. Les jardins collectifs ne trouvent pas place dans le réseau vert formé des grands espaces boisés, des parcs et des coulées vertes. Ils sont par contre présents dans le *Plan de préservation de la Biodiversité 2010-2014* mis en place et géré par la direction Paysage et Biodiversité, en charge des espaces verts de la ville. La Ville de Montpellier développe en effet une politique environnementale ambitieuse initiée dès le début des années 1990. Cette politique favorise les projets en faveur de la nature et de la biodiversité, et s'est concrétisée entre autres par la mise en place d'un programme d'animation *Main Verte* proposant tout un ensemble d'activités en lien avec l'environnement, parmi lesquelles des ateliers de jardinage dans les jardins collectifs de la ville. Les jardins collectifs ont également une large place dans le projet urbain *Montpellier 2040*, produit en décembre 2013. L'agriculture y figure comme une action centrale avec une proposition d' « intégration des jardins familiaux et partagés dans les cœurs des grands ensembles ».

- 21 Les premiers jardins collectifs municipaux ont été mis en place en 2004 au travers de la création de deux jardins familiaux, l'un au nord de la ville dans un quartier populaire, et l'autre à l'est, dans un quartier non bâti où des espaces agricoles (blé et vigne) se sont maintenus. Ces créations ont été motivées, d'après les propos recueillis auprès de trois interlocuteurs interviewés au service des espaces verts et auprès de l'élu en charge de ce dossier, par la demande citoyenne récurrente qui s'exprimait depuis plusieurs années. Le premier jardin partagé de la ville est lui né en 2005, également sous la pression citoyenne. Il résulte d'un mouvement solidaire des habitants d'un quartier du centre-ville pour préserver leur cadre de vie. Il s'insère dans un parc urbain municipal créé en 2003 à la demande de ces habitants, constitués en association pour lutter contre un projet immobilier de 200 logements. Depuis, les créations de jardins collectifs se sont succédées par vagues, assez rapidement dans les temps (figure 2), initiées par la demande de la société civile. Dans le cas des jardins partagés, des associations de quartier et de résidents, mais aussi des organismes œuvrant dans le champ social se sont mobilisées pour l'obtention de foncier ou de financement auprès de la municipalité. Avec le soutien logistique et financier de cette dernière, une maison de retraite a par exemple créé un jardin partagé dans sa résidence avec l'objectif de l'ouvrir aux habitants du quartier ; une association d'insertion sociale et culturelle a initié un jardin dans la cour intérieure d'un immeuble d'un quartier défavorisé. En 2014, un des tout derniers jardins partagés a été créé dans un parc historique emblématique, en plein cœur du centre-ville. En soutenant ce projet, la municipalité affiche son engagement pour promouvoir ces jardins potagers qu'elle souhaite voir se multiplier dans la ville, principalement pour des objectifs environnementaux et de mixité sociale. L'implantation d'espaces entretenus par les citoyens permet de plus à la Ville de réduire les coûts d'entretien des espaces verts.
- 22 En dix ans, plus de vingt jardins familiaux et partagés sont ainsi nés avec le soutien financier de la municipalité, en particulier sous l'impulsion de groupes de citoyens plus ou moins formalisés, dans différents quartiers de la ville. Les jardins familiaux sont gérés directement par le service municipal des espaces verts. Les jardins partagés sont eux gérés par l'intermédiaire des maisons de la culture des quartiers où ils sont implantés, dépendant de la municipalité. Mais la création de ces jardins se fait au coup par coup, sous l'impulsion des demandes citoyennes, et ne fait pour le moment l'objet d'aucune planification. Un emploi permanent au service des espaces verts est cependant depuis quelques années dévolu à la mise en place et au suivi de ces jardins. Les jardins familiaux répondent à un règlement ne détaillant pas leurs fonctions ni les pratiques culturelles dont ils doivent faire l'objet, et spécifie cependant que « l'utilisation de produits phytosanitaires doit être conforme à la réglementation en vigueur ». Ils sont considérés par la municipalité comme des espaces traditionnels de jardinage dans la ville, sans enjeu de sécurité alimentaire spécifique. Les jardins partagés répondent à des chartes définissant les orientations générales et les valeurs sur lesquelles la Ville s'appuie pour favoriser leur développement. La charte des jardins partagés les définit comme « des espaces cultivés ouverts à tous, aux jardiniers amateurs comme aux simples visiteurs, dans un esprit de convivialité et de partage favorisant les rencontres intergénérationnelles et interculturelles ». Ils répondent donc à un objectif de « cohésion sociale, de solidarité et d'appropriation de l'espace public » par les Montpellierains. La charte spécifie d'autre part que ces espaces doivent être cultivés selon les principes de l'agriculture biologique.

- 23 Autour des jardins collectifs montpelliérains se jouent principalement des enjeux sociaux, environnementaux et récréatifs.

Figure 2 : Chronique de la création des jardins collectifs à Montpellier

	1996	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Actions municipales contextuelles	Charte de l'arbre urbain		Mise en place du programme d'animation « main verte »						Plan biodiversité 2010-2014			Projet d'urbanisme Montpellier 2040
Création de jardins sur foncier municipal		JF des Grands Grès JF de la Mosson		JP de la Pompignane JP Clemenceau	JP des Amandiers JP Saint Martin JP de la Carreira JP Melina Mercouri	JP de la Cavalerie JP Rimbaud	JP Jupiter	JP Demain	JP VerPopa JP Roseaie Ste Odile Agrandissement JP de la Carreira JF des berges du Rieucoulon		JP Magnol	JP Square du Père Bonnet JP square des Brusses JP des Arceaux JP François Villon JP Grand Mail JP Voltaire
Création de jardins non municipaux	Avant 1996 : JF EDF, SNCF, des jardiniers de l'Hérault			JP de SupAgro 1				JP de l'Université des Sciences JP informel d'amis				JP de SupAgro 2

JP : jardin partagé. JF : jardin familial

Source : P. Scheromm

## La chronique des jardins lisboètes : une intégration dans la planification municipale

- 24 Le mouvement des jardins informels à Lisbonne remonte aux années 1950 (Castel'Branco et al. 1985), époque à laquelle se maintenait encore « une petite agriculture de complément » dans la ville et à sa périphérie (Cavaco 1981). Son apparition serait corrélée aux mutations économiques, culturelles et politiques qui ont profondément marqué la morphologie et le paysage de la capitale (Fadigas 2001, Caraminhas 2011), et en particulier à l'exode rural portugais et aux migrations coloniales (Luiz et Jorge 2012). Les habitants de l'arrière-pays rural et ceux venant des colonies, gardant un profond attachement à la terre, ont mis en culture des espaces vacants à proximité de leur domicile. Les jardins clandestins de Lisbonne témoignent ainsi de petites impulsions successives d'appropriation individuelle de terrains n'ayant fait l'objet d'aucune mise en valeur urbaine. La municipalité, quant à elle, a toujours toléré cette agriculture de subsistance, allant même jusqu'à favoriser l'installation des jardiniers : des protocoles de cession/location de terres ont été mis en place dans certaines zones centrales de la ville pour permettre aux habitants de cultiver des espaces à proximité de leur domicile.
- 25 L'agriculture urbaine est installée depuis longtemps au sein de la ville, mais pourtant l'expression « agriculture urbaine » (*agricultura urbana*) n'apparaît dans le discours politique qu'en 2008, dans le Bulletin Municipal n°741, où il est énoncé que « l'agriculture urbaine constitue une pièce fondamentale de la stratégie municipale de création et de

manutention des espaces verts [...] ». Ce texte souligne l'importance de l'activité horticole et jardinière, intégrée dans les préoccupations municipales depuis les années 2000. Elle se matérialise dans deux actions de la municipalité : l'opérationnalisation du *Plan Vert* (Telles 1997) avec la mise en œuvre progressive de la structure écologique du paysage (Raposo Magalhães 2007), et la proposition d'une stratégie municipale de *parcs horticoles* afin de « définir une image des espaces agricoles collectifs municipaux à travers la formalisation de ces espaces » (Folgosa 2011). Un groupe de travail est constitué en 2007 pour penser l'intégration de l'agriculture urbaine dans les politiques municipales et l'image du parc devient opératoire lors des inaugurations des deux premiers parcs en 2011. Les parcs horticoles participent à la *Stratégie des Espaces Verts*, et sont encadrés dans les axes stratégiques du nouveau *Plan Directeur Municipal* (PDM, équivalent du PLU français), au titre du *Programme d'intensification à l'agriculture urbaine et à l'horticulture urbaine* et de la *Stratégie pour la dynamisation de l'agriculture urbaine à Lisbonne*. L'agriculture urbaine est intégrée dans le règlement des usages du sol du PDM, au titre d'*Espaces vers urbains de production et de loisirs*. L'agriculture urbaine s'inscrit ainsi dans de nombreuses orientations politiques. Les activités jardinières sont considérées par la municipalité comme pouvant rendre la « ville environnementalement soutenable » en développant des activités écologiques et pédagogiques, tout en jouant le rôle « d'amortisseur social » (Câmara Municipal de Lisboa, 2012).

- 26 Les jardins planifiés ont été progressivement mis en œuvre à partir de 2009 sur plusieurs hectares de terrains municipaux (figure 3). La programmation des premiers parcs horticoles a débuté dans des zones jugées stratégiques pour la « structuration verte » proposée par le *Plan Vert*. La municipalité a pu intervenir à certains endroits où la demande citadine était importante. Tous les projets municipaux répondent au même modèle de gestion et obéissent aux mêmes règles de sélection des candidats. L'attribution des lots se fait par voie de concours, toute personne pouvant s'inscrire auprès des services compétents en fournissant les papiers nécessaires. Le choix d'attribution est effectué en fonction d'un critère de distance entre le domicile et la parcelle, afin de privilégier au maximum les personnes domiciliant dans le quartier. La création d'un parc peut se faire dans une nouvelle zone, ou bien en remplacement de *jardins dispersés* en requalifiant ces espaces. Pour ne pas léser les personnes occupant déjà les lieux, les projets réservent un nombre de parcelles aux anciens jardiniers, les autres étant attribuées lors du concours. Lors de la prise de possession des lieux par les jardiniers, des sessions d'information sont organisées afin de présenter le projet, de sensibiliser aux nouvelles pratiques de culture et fournir un accompagnement technique.
- 27 Les parcs de la Quinta da Granja et les jardins de Campolide ont été inaugurés en 2011, le parc de Teilheiras l'année suivante. Pour ces trois parcs, environ 1.000 candidatures ont été recensées, traduisant la forte demande pour ces espaces urbains de production. En 2013, ce sont cinq nouveaux parcs qui sont inaugurés, dont le plus important dans la vallée de Chelas regroupant près de 300 parcelles à vocation sociale. Fin 2014, la ville de Lisbonne compte onze parcs horticoles en culture, sept en cours de création et trois à l'étude (Folgosa 2014). Un espace de commercialisation dédié aux productions des « jardins planifiés » devrait être mis en place, tandis que des projets associatifs ou citoyens, interpellent la municipalité. La stratégie développée par la ville vise également aujourd'hui à réintroduire véritablement l'agriculture au sein de la ville. Un protocole entre la municipalité et la société viticole *Casa Santos Lima* va permettre de créer un

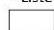


espace de production viticole sur une superficie de 3 hectares à proximité de l'aéroport international de Lisbonne. Ce projet inclura également des parcelles de jardinage.

- 28 Si l'enjeu prioritaire des jardins lisboètes, en particulier des jardins informels, est un enjeu alimentaire, la municipalité y associe dans les jardins planifiés des enjeux sociaux et environnementaux. L'enjeu sanitaire est également souligné. La culture de denrées alimentaires dans certaines zones de la ville peut en effet entraîner de graves problèmes de santé publique en raison des pollutions des sols et des eaux principalement, d'autant plus que les productions sont commercialisées.

Figure 3 : Chronique de la création des jardins collectifs à Lisbonne

	1997	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Actions municipales contextuelles	Plan Vert	Stratégie des espaces verts			Nouveau Plan Directeur Municipal				
		Stratégies et programmes sectoriels et transversaux en faveur de l'agriculture urbaine Programme de création des parcs horticoles							
Création de jardins sur foncier municipal					Quinta da Granja Campolide	Teilheiras Nascente	Quinta da N. S. da Paz Bensaúde Olivaís Vale do Chelas Cerca da Graça	Boavista Casalinho da Ajuda Quinta do Conde d'Arcos Quinta da Bela-Flôr	Alta do Lumiar Reguengo Vale Fundão Vale de Ameixoeira Rio Seco Quinta das Flores LNEC et CHPL Quinta das Carmelitas Parque Vinícolas
Création de jardins non municipaux*	Développement de jardins dispersés dans la ville. Processus continu		Jardins AVAAL	Horta solidaria FCSH					

\* Liste non exhaustive

	Parcs horticoles existants
	Parcs horticoles en travaux
	Parcs horticoles à l'étude ou en projet

Source : G. Mousselin

## Discussion

- 29 Bien que leurs appellations et leurs fonctions ne soient pas les mêmes, il est possible de rapprocher sur certains points les jardins montpelliérains et les jardins lisboètes.
- 30 Concernant l'organisation spatiale, celle des jardins familiaux montpelliérains est très voisine de celle des jardins planifiés lisboètes. Dans ces jardins, les parcelles, clôturées, sont attribuées individuellement. Chaque jardinier dispose d'une parcelle qu'il cultive pour ses propres besoins, le plus souvent dans un objectif de sécurisation alimentaire à Lisbonne, et dans un objectif de détente et de production d'aliments sains et goûteux à Montpellier. Ces jardins correspondent à des formes jardinières collectives rencontrées traditionnellement dans les villes européennes (Consalès 2004). Montpellier et Lisbonne se distinguent cependant par des spécificités socio-spatiales. Les jardins informels de Lisbonne illustrent la permanence de formes d'agriculture liées à la précarité socio-économique des quartiers périphériques (Heitor 2001) et de certaines zones du centre-ville (Tavin 2013). De même, les parcs horticoles, tel celui de la vallée de Chelas (avec plus de 300 parcelles à vocation alimentaire), rendent compte de cette précarité. Les jardins partagés français, et en particulier montpelliérains, organisés en mini-parcelles ou

parcelles collectives, dont une des principales finalités est le lien social, n'ont pas non plus d'équivalent spatial à Lisbonne. En France, la morphologie des jardins s'oriente vers des espaces ouverts, non clôturés, favorisant le lien social et l'échange entre les citadins jardiniers. À Lisbonne, les parcelles, qu'elles soient dans les parcs sociaux ou récréatifs, sont closes, même si les parcs sont parcourus de chemins ouverts au public afin de faciliter la circulation et les échanges entre jardiniers et citadins. Les parcelles clandestines sont souvent dissimulées, et les jardiniers assez méfiants. L'appropriation illégale des terres se traduit avec force dans les zones les plus marginalisées, où les productions sont destinées à la vente ou à l'auto-consommation.

- 31 Concernant les modes de culture des parcelles, les chartes municipales préconisent, à Montpellier comme à Lisbonne, des techniques de culture respectueuses de l'environnement. Des actions de sensibilisation à l'environnement et aux pratiques de l'agriculture biologique sont organisées dans les jardins lisboètes et montpelliérains. Par ces initiatives, les deux municipalités, comme c'est le cas aujourd'hui dans de nombreuses villes françaises, contribuent donc à promouvoir un modèle agro-écologique de culture des jardins urbains (Scheromm 2015).
- 32 Concernant l'approche multifonctionnelle des jardins collectifs de chacune des villes, les trois fonctions, alimentaire, sociale et environnementale s'imbriquent selon le principe d'un « triptyque » dont les éléments indissociables disposent d'une importance relative selon les cas d'étude (Desrousseaux et Stahl 2014). Ils révèlent de gradients fonctionnels inversés : les dimensions alimentaire et d'aménagement urbain apparaissent très fortement à Lisbonne, alors qu'à Montpellier ce sont surtout les fonctions environnementales et sociales qui sont mises en exergue. De plus, ces jardins collectifs assurent pour partie la gestion des espaces ouverts urbains (Banzo 2009, Duchemin 2010). Ainsi, si au Portugal les jardins collectifs sont un des éléments du redéveloppement d'une agriculture marchande de proximité, en lien avec leur importance alimentaire, ils relèvent en France davantage d'une agriculture de loisir reposant sur des motivations environnementales et sociales, tant du point de vue des citadins (Scheromm 2015) que de la politique municipale.
- 33 L'implantation de l'activité jardinière, même si elle était peu importante comme dans le cas de Montpellier, est assez ancienne dans les deux villes. Différents acteurs associatifs et privés ont investis des interstices urbains pour y mettre en place des jardins. Mais, tant à Lisbonne qu'à Montpellier, le début des années 2000 marque un passage significatif dans la prise en compte de l'agriculture urbaine dans les politiques municipales. Elle commence en 2004 à Montpellier et un peu plus tard à Lisbonne. À Montpellier, la mise en politique de l'agriculture urbaine s'exprime dans les dimensions sociales et environnementales. Les jardins s'y créent sous l'impulsion de la demande citadine sans véritable planification. Ils sont définis dans le cadre de la nomenclature nationale et les documents d'urbanisme locaux n'en font que peu mention. S'ils n'apparaissent pas dans le PLU, conçu alors que les jardins municipaux étaient balbutiants ; mais ils constituent un élément fort du futur projet urbain. Leur développement peut ainsi être analysé comme une montée en force résultant d'une conscientisation progressive de leur importance dans l'aménagement de la ville. À Lisbonne, par contre, leur mise en politique est effective. Les documents d'urbanisme en font mention et les surfaces concernées par la mise en culture sont plus importantes qu'à Montpellier. La taille des ensembles de parcelles est en effet sans commune mesure entre les deux villes. À Lisbonne, c'est également la demande citadine, exprimée au travers du foisonnement des parcelles

clandestines et la volonté d'opérationnaliser le *Plan Vert*, qui a impulsé la création des parcs horticoles. Les dimensions économique et alimentaire que revêtent les jardins portugais, ainsi que la dimension d'aménagement de l'espace urbain qui leur est attribuée, explique sans doute la rapidité de leur mise en politique par la municipalité lisboète.

- 34 Le maintien de l'agriculture dans les villes relève d'une nécessaire intégration dans les politiques publiques (Mougeot 2000, Robineau 2013). La mise en politique des jardins collectifs dans la ville peut ainsi être vue au travers de ce mécanisme d'intégration, un mécanisme révélé par l'analyse des chroniques des dispositifs de jardins municipaux. Cette intégration peut être interprétée en quatre dimensions s'exprimant différemment selon la ville considérée (tableau 3) : (i) une dimension spatiale, illustrée par la mise à disposition de terres municipales vacantes et leur aménagement au travers de la valorisation de la multifonctionnalité des jardins ; (ii) une dimension sociale, avec un objectif de mixité sociale, de rencontres intergénérationnelles ; (iii) une dimension environnementale, avec un objectif de sensibilisation à la protection de l'environnement et de la biodiversité ; (iv) et enfin une dimension politique, transversale aux précédentes et assurant leur mise en cohérence. Cette intégration politique s'exprime de manière différente dans les deux villes, de par la différence de prise en compte du dispositif jardins dans la planification municipale. À Montpellier, les jardins ne sont pas encore visibles dans le PLU, tandis qu'ils participent directement à la structuration de l'espace urbain lisboète. Mais dans les deux cas, le processus d'intégration politique des jardins est exacerbé par la crise socio-économique actuelle. L'enjeu de sécurité alimentaire et de complément de revenus est prépondérant dans les jardins lisboètes et plus généralement sur l'ensemble du pays. En France, la crise actionne d'autres leviers, de dimension culturelle et sociale.

Tableau 3 : Principaux mécanismes d'intégration des jardins collectifs dans la ville au travers des actions des municipalités de Montpellier et Lisbonne

Type d'intégration	Montpellier	Lisbonne
Intégration spatiale	Création de jardins dans différents quartiers de la ville en fonction de la demande citadine	Inscription des jardins dans les documents d'aménagement de l'espace : affichage de la structuration verte de l'espace et de l'aménagement urbain des espaces vacants
Intégration sociale	Objectif de mixité sociale exprimée dans la charte des jardins partagés	Inscription des jardins dans le PDM : affichage de la dimension du cadre de vie
Intégration environnementale	Inscription des jardins dans le plan biodiversité 2010-2014 et dans les animations de sensibilisation à l'environnement ( <i>Main Verte</i> )	Inscription des jardins dans le <i>Plan Vert</i> de Lisbonne et dans le réseau écologique de l'Aire Métropolitaine (niveau supra-communal)
Intégration politique	Stratégie de création de jardins collectifs depuis 2004. Jardins non encore visibles dans le PLU	Inscription des jardins dans le PDM : affichage de la dimension de sécurité alimentaire et de complément de revenus

Sources : P. Scheromm, G. Mousselin



## Conclusion

35 Plusieurs années après l'apparition des premiers jardins associatifs et d'entreprise à Montpellier et de nombreux jardins clandestins à Lisbonne, les deux municipalités ont impulsé, à une même échelle temporelle, de nouveaux projets de jardins collectifs pour répondre à la demande des habitants. Au début des années 2000, les pressions générées par la société civile pour la création d'espaces de jardinage urbain ont été relayées par l'élan municipal. Le processus de mise en politique des jardins collectifs relève donc d'une écoute des préoccupations citoyennes, plus que de l'imposition d'un projet municipal jugé prioritaire et d'intérêt général. Disposant du foncier, les municipalités investissent pour l'aménagement des jardins et des parcs horticoles, et s'imposent de ce fait comme des instances incontournables du développement ou du retour de l'agriculture en ville. Cette entrée en politique des jardins participerait, à leur échelle, à la résolution de diverses problématiques posées par la crise systémique actuelle, une crise plurielle, tout comme les facettes d'une activité jardinière multifonctionnelle. Les jardins collectifs se sont épanouis au cours de l'histoire récente, notamment dans des périodes de crises, en particulier pendant les deux dernières guerres mondiales (Pudup 2008) et il semblerait que la montée récente en politique des jardins montpelliérains et lisboètes s'inscrive dans cette dynamique. Les jardins collectifs, par la multiplicité de leurs formes d'organisation socio-spatiale, offre un terreau fertile à l'innovation. Ils ouvrent une nouvelle voie pour la gestion des espaces ouverts encore nombreux dans les villes (Banzo 2009), mettant en lien différentes catégories d'acteurs pour répondre à des enjeux hétérogènes, allant de la création d'espaces de rencontre à la sécurisation de besoins alimentaires journaliers. Une question fondamentale est de savoir si les initiatives municipales actuelles se prolongeront dans le temps et seront relayées par des politiques plus centrales qui permettraient d'asseoir la place de l'agriculture citadine dans l'aménagement des villes. L'expansion des jardins urbains et leur intégration progressive dans les documents de planification devront pour cela être affirmées afin d'éviter qu'elles ne soient balayées par d'autres projets jugés plus rentables. Les initiatives locales devront être relayées par des politiques institutionnelles fermes afin de garantir leur intégration politique pérenne. Les orientations des politiques nationales au Portugal et en France pour favoriser l'auto-suffisance alimentaire et l'approvisionnement local s'avèrent en ce sens insuffisantes pour favoriser le maintien et le développement des jardins collectifs urbains dans les politiques publiques locales.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Banzo M. 2009. *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité*. Thèse d'habilitation à diriger des recherches, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III (consulté le 26 février 2015).

Bouvier-Daclon N, Sénécal G. 2001. Les jardins communautaires de Montréal : Un espace social ambigu. *Loisir et Société* 24(2) : 507-531.

- Cabedoce C, Pierson P. 1996. *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers*. Creaphis.
- Câmara Municipal de Lisboa, 2012, *Relatório do Plano Diretor Municipal de Lisboa*.
- Camarinhas C. 2011. *L'urbanisme de Lisbonne. Éléments de théorie urbaine appliquée*. Paris, L'Harmattan.
- Cancela J. M. 2014. *A agricultura urbana na operacionalização da estrutura ecológica municipal : O estudo de caso do parque agrícola da Alta de Lisboa*. Thèse de doctorat, Urbanisme, Université de Lisbonne (consulté le 20 février 2015).
- Castel' Branco I, Saraiva M, Neto M. S. 1985. As « hortas urbanas » em Lisboa, *Sociedade e Território* 3 : 100-107.
- Cavaco C. 1981. *A pequena agricultura de complemento na periferia de Lisboa*, Lisboa, CEG-UL.
- Consalès J.-N. 2004. *Les jardins familiaux à Marseille, Gênes et Barcelone : Laboratoires territoriaux de l'agriculture urbaine dans l'Arc Méditerranéen*. Thèse de doctorat en géographie, Université Aix-Marseille 1.
- Desrousseaux M, Stahl L. 2014. L'appréhension de l'agriculture urbaine par le droit français. *Géocarrefour* 89 : 65-73.
- Dubost F. 1997. *Les jardins ordinaires*. Paris, L'Harmattan.
- Duchemin E, Wegmuller F, Legault M. 2010. Agriculture urbaine : Un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers, *Vertigo* 10(2) (consulté le 26 février 2015).
- Duchemin E. 2012. Agriculture urbaine d'hier à aujourd'hui : une typologie. *Carnet de recherche hypothèses « Agriurbain »* (consulté le 26 février 2015).
- Duchemin E. 2013. Agriculture urbaine : quelle définition ? Une actualisation nécessaire, in Duchemin (dir.) *Agriculture urbaine : Aménager et nourrir la ville*. Vertigo : 97-107.
- Ernwein M. 2014, Framing urban gardening and agriculture: on space, scale and the public. *Geoforum* 56 : 77-86.
- Fadigas L. 2001. Um conceito novo de planeamento para Lisboa, in Barreiros M. H. (dir.) *Lisboa: Conhecer, pensar, fazer cidade*. Lisboa, Centro de Informação Urbana : 86-91.
- Folgosa R. 2011. Estratégia municipal para a dinamização da agricultura urbana em Lisboa. *Ponto de encontro hortas*, 24 février.
- Folgosa R. 2014. *Parques hortícolas municipais. Uma estratégia para a Estrutura Verde de Lisboa* (consulté le 10 novembre 2014).
- Hardman M, Larkham P. J. 2014. The rise of the « food charter » : a mechanism to increase urban agriculture. *Land Use Policy* 39 : 400-402.
- Heitor T. V. 2001. *A vulnerabilidade do espaço em Chelas: Uma abordagem sintáctica*. Lisboa, Fundação Calouste Gulbenkian.
- Huang D, Drescher M. 2015. Urban crops and livestock: The experiences, challenges, and opportunities of planning urban agriculture in two Canadian provinces. *Land Use Policy* 43 : 1-14.
- Kurts H. E. 2001. Differentiating multiple meanings of garden and community. *Urban Geography* 2 (7) : 656-670.
- Luiz J, Jorge S. 2012. Hortas urbanas cultivadas por populações caboverdianas na Área Metropolitana de Lisboa: entre produção de alimentos e as sociabilidades no espaço urbano não legal. *Miradas em movimento* : 152-158.

- Mansfield B, Mendes W. 2012. Municipal food strategies and integrated approaches to urban agriculture: Exploring three cases from the global north. *International Planning Studies* 18(1) : 37-60.
- McClintock N. 2010. Why farm the city? Theorizing urban agriculture through a lens of metabolic rift. *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society* 3 : 191-207.
- Mougeot L. 2000. Urban agriculture: definition, presence, potential and risks. In Bakker N, Dubbeling M, Guendel S, Sabel Koschella U, de Zeeuw H. (eds.) *Growing cities growing food: urban agriculture on the policy agenda. A reader on urban agriculture*. Feldafing, DSE, Germany : 1-42.
- Mourão I, Brito L. M. 2013. *Horticultura social e terapêutica: Hortas urbanas e atividades com plantas no modo de produção biológico*. Porto, Publindústria.
- Mousselin G. 2014. Aller au hasard ? Idée saugrenue ou réel potentiel pour la recherche en thèse de géographie ? *Carnet de recherche hypothèses « Presque Partout »* (consulté le 12 janvier 2015).
- Moustier P, Fall S. A. 2004. Les dynamiques de l'agriculture urbaine : caractérisation et évaluation, in Smith O. B, Moustier P, Mougeot L, Fall A. *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone. Enjeux, concepts et méthodes*. Montpellier, Ed. CIRAD.
- Mundler P, Consalès J.-N., Melin G, Pouvesle C, Vandenbroucke P. 2014. Tous agriculteurs ? L'agriculture urbaine et ses frontières. *Géocarrefour* 89 : 53-63.
- Nahmías P, et Le Caro Y. 2012. Pour une définition de l'agriculture urbaine : Réciprocité fonctionnelle et diversité des formes spatiales. *Environnement urbain/Urban Environment* 6 : 1-16.
- Paoli J.-C., Soulard C. 2003. Comment écrire la chronique d'un dispositif territorial ? *Note de méthode du projet inter-unités RIDT*.
- Pashchenko O, Consalès J.-N. 2011. Les jardins collectifs : Derrière une seule notion, des réalités territoriales contrastées. *Durabilis, Magazine expérimental de l'environnement et du développement durable* 11 : 8-13.
- Pudup M. B. 2008. It takes a garden: cultivating citizen subjects in organized garden projects. *Geoforum* 39(3) : 1228-1240.
- Raposo Magalhães M. 2007. *Estrutura ecológica da paisagem. Conceitos e delimitação, escalas regional e municipal*, Lisboa, ISA Press.
- Robineau O. 2013. *Vivre de l'agriculture dans la ville africaine : une géographie des arrangements entre acteurs à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso*. Thèse de doctorat, Géographie, Université Paul Valéry, Montpellier III.
- Saavedra Cardoso A. 2011. Agricultura peri-urbana e urbana : Integração no ordenamento e desenho urbano, Ponto de encontro hortas, Lisboa E-Nova, 24 février.
- Scheromm P. 2011. *L'agriculture intra-urbaine dans la ville de Montpellier : espaces et pratiques*. Mémoire de recherche, Géographie, Université Paul Valéry, Montpellier III.
- Scheromm P. 2013. « Les jardins collectifs, entre nature et agriculture », *Métropolitiques* (consulté le 26 février 2015).
- Scheromm P, Perrin C, Soulard C. 2014. Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier. *Espaces et Sociétés* 158 : 49-66.
- Scheromm P. 2015. L'expérience agricole des citoyens dans les jardins collectifs urbains. Le cas de Montpellier. *Développement Durable et Territoires*, à paraître.

Soulard C, Aubry C. 2011. Cultiver les milieux habités : quelle agronomie en zone urbaine. *Revue AE&S* 1(2) : 88-101.

Soulard C. 2014. *Pratiques, politiques publiques et territoires : Construire une géographie agricole des villes*. Thèse d'habilitation à diriger des recherches, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III.

Steel C. 2009. *Hungry city: How food shapes our lives*. Vintage, London.

Tavin A. 2013. Lutter contre la crise à mains nues : Économie informelle et agriculture urbaine à Lisbonne. *Urbanités 2* (consulté le 10 novembre 2014).

Telles G. R. 1997. *Plano Verde de Lisboa: Componente do Plano Director Municipal de Lisboa*, Lisboa, Colibri.

Vitiello Hunag D, Drescher M. 2015. Urban crops and livestock: The experiences, challenges, and opportunities of planning for urban agriculture in two Canadian provinces. *Land Use Policy* 43 : 1-14.

Vitiello D, Wolf-Powers L. 2014. Growing food to grow cities? The potential of agriculture for economic and community development in the urban Unites States, *Community Development Journal* 49(4) : 508-523.

## RÉSUMÉS

L'évolution des jardins collectifs urbains témoignent du (re)déploiement de l'agriculture au cœur des villes. Manifestations anciennes dans certaines villes, les jardins collectifs sont définis comme de petites portions de terres cultivées collectivement par des citoyens. Ils ont longtemps présenté peu d'intérêt pour les pouvoirs publics. Cependant, depuis quelques années, les jardins collectifs urbains sont progressivement réattribués dans les dispositions politiques de nombreuses municipalités afin de répondre aux multiples enjeux posés par l'évolution systémique des sociétés urbaines. Ce texte propose d'éclairer cette évolution en analysant et en comparant les trajectoires de deux villes, Montpellier en France et Lisbonne au Portugal. Il s'agit d'exposer les grandes caractéristiques des jardins et de retracer les différentes étapes de leur mise en politique. Les jardins apparaissent comme des outils qui pourraient participer à une structuration durable de l'espace urbain municipal, ainsi qu'à l'animation sociale et économique de la vie des citoyens.

The evolution of community gardens reflect the (re)deployment of agriculture in inner-cities spaces. Old manifestations in some cities, community gardens are defined as small portions of land cultivated by citizens, who have been left out a long time because of authorities little interest. However, the last few years, they are experiencing a significant change in the role assigned to them. Urban gardens are gradually reassigned in policy provisions of many municipalities to address the multiple challenges posed by systemic changes in urban societies. This paper proposes to clarify this development by analyzing and comparing the trajectories of two cities, Montpellier in France and Lisbon in Portugal. This will expose the main features of the gardens and retrace the steps of policy implementation. The gardens gradually appear as tools that will participate in the sustainable structuring of the municipal urban space, as well as social and economic leadership of the lives of citizens.

## INDEX

**Mots-clés** : jardins collectifs, jardins planifiés, jardins informels, agriculture urbaine, ville, politiques publiques

**Keywords** : community gardens, planned gardens, informal gardens, urban agriculture, city, public policies

## AUTEURS

### GUILHEM MOUSSELIN

PhD candidate, UMR CNRS 5185 ADESS, University of Bordeaux-Montaigne, contact :  
g.mousselin@gmail.com

### PASCALE SCHEROMM

Researcher, UMR Innovation, INRA, contact : pascale.scheromm@supagro.inra.fr